

Impact de la crise sur la filière culturelle

ACCOMPAGNEMENT ESS #COVID 19 · FOCUS

INTERVENANT.E.S



Lucie LAMBERT
Actes If

Actes If est un réseau solidaire de lieux intermédiaires dédiés à la création contemporaine et à la diversité artistique et culturelle, avec les territoires et les habitants. Actes if réunit aujourd'hui 31 lieux artistiques et culturels indépendants en Île-de-France. Ces lieux indépendants sont issus de la société civile et à but non lucratif. Ils envisagent l'expérience artistique comme rapport entre les habitant.e.s, le territoire, les artistes et les cultures.

L'activité du réseau s'organise autour de 3 axes : **concertation · mutualisation · accompagnement.**



Luc DE LARMINAT
Opale

Créée en 1988, l'association Opale soutient au niveau nationale le développement et la professionnalisation des porteur.se.s de projets artistiques et culturels ainsi que le développement des dynamiques de coopération.

Depuis 2004, Opale est également un centre de ressources pour le réseau DLA – Dispositif local d'accompagnement en partenariat avec 2 regroupements représentatifs du secteur culturel (Ufisc et Cofac). L'association anime aussi le site ressources Culture et ESS.



Gaëlle FERVAL & Patricia COLER
UFISC

Créée en 2000, l'Ufisc est une Fédération professionnelle du secteur artistique et culturel réunissant :

- 16 organisations : fédérations et syndicats représentants d'entreprises de différents secteurs (Arts de la rue, théâtre, musiques actuelles, marionnettes, arts visuels, radios, danse et musiques traditionnelles, cirque, numérique...).
- 2 000 structures de création, diffusion, action culturelle, accompagnement de pratiques...
- Initiatives privées d'intérêt général se reconnaissant de l'espace socio-économique de l'économie sociale et solidaire.

L'Ufisc a comme mission d'être :

- un outil collectif, pragmatique et prospectif, de « recherche et développement »
- un espace d'outillage coopératif, de services mutualisés et d'accompagnement
- un acteur de la structuration professionnelle et démarche de co-construction

MOBILISATION ET RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE CULTURE

Dès le début de la crise, l'Ufisc a coordonné, pour le champ art et culture de l'économie solidaire, **une mobilisation collective avec une quarantaine de réseaux.**

Cette mobilisation collective nationale a 3 axes de travail :

- **les politiques publiques** : propositions et interpellations pour faire valoir les besoins des structures dans leur diversité.
- **l'accompagnement** : mise en place d'un Centre d'aide mutualisé, organisation de temps d'échange et d'information.
- **l'observation** : lancement d'une enquête flash, recueil et capitalisation de données.

Résultats de l'enquête menée en avril-mai 2020



60 %
des structures indiquaient prévoir une **rupture de trésorerie en septembre 2020**



une baisse de 50 %
de leur activité en 2020
équivaldrait pour elles à une perte d'1,5 milliard d'euros.

Impact de la crise sur la filière culturelle

ACCOMPAGNEMENT ESS #COVID 19 · FOCUS

Au-delà des premiers besoins, très axés sur les difficultés à identifier et à solliciter les dispositifs d'aide d'urgence et sur la nécessité de faire entendre aux pouvoirs publics les difficultés du secteur, la crise sanitaire et économique a renforcé les besoins d'accompagnement sur certaines thématiques :

- **une aide à la réorganisation du travail**, que ce soit pour la rédaction des contrats, l'organisation technique de la répétition, de la diffusion ;
- **un soutien à la gouvernance** de l'association pour réduire les effets néfastes du confinement et de l'arrêt de travail sur le moral des membres de l'équipe, et les risques psychosociaux induits ;
- la nécessité de s'appuyer, renforcer ou mettre en place des **espaces de concertation et de solidarité** entre acteurs d'un même territoire, incluant les partenaires publics.

En septembre, la reprise a été très difficile :

- Renforcement des mesures sur le port obligatoire du masque (notamment dans les salles. Interdiction des événements de plus de 5 000 personnes. Interdiction des spectacles debout (concert). **Mais**, complexité des protocoles à mettre en place. Importance des relations avec les collectivités (commune) et le/la préfet.e.

- Des mesures de secours et d'accompagnement à la reprise d'activité : dispositif de compensation sur la billetterie : mécanisme de compensation des pertes d'exploitation liées à la persistance de mesures de distanciation pour les exploitants de salles de spectacle privées. Doté de 100 M€. **Mais**, quelle prise en compte des lieux intermédiaires ?

- **Un plan de relance de 2 milliards d'euros sur les 100 du plan de relance pour le champ culturel** (2021/22). Répartition : patrimoine (614 M€ sur métiers d'art, établissements publics), création et de diffusion artistique (426 M€ sur musique et SV public/privé, emploi, auteurs, commande, enseignement public), industries culturelles (428 M€ sur presse, livre, cinéma/audiovisuel), 400 M€ au titre du Programme investissement d'avenir sur 5 ans. **Mais**, risque de concentration des moyens sur le réseau institutionnel de l'État et sur les acteurs privés lucratifs voire industriels + Vision non renouvelée de la politique culturelle

MESURES D'URGENCES

- **Versement des subventions** : réaffirmation des versements d'avance à 70 % « non remboursable ». Mesure étendue par une prochaine délibération à toutes les subventions 2020 de la Région. Suspension des règles de caducité également étendue jusqu'à fin 2020.
- **Versement des soldes** : A priori, les demandeurs devront passer par la procédure classique de demande de solde. Confirmation qu'il n'est pas prévu de déroger à la « clause du service fait ». Pour le moment, la consigne est d'être dans une appréciation au cas par cas de la réalisation des projets pour tenter d'atteindre la base subventionnable et de verser au maximum l'intégralité des soldes.
- **Question du recours à des subventions exceptionnelles** pour contourner les soldes pour les structures n'atteignant pas la base subventionnable (cf. engagement de V.Pécresse à verser 100 % des subventions quel qu'en soit le moyen) : pas de dispositif administratif prévu à ce stade.
- **Aide exceptionnelle Spectacle Vivant** : 1^{ère} vague d'attributions fin juin, puis en septembre et en novembre.
- **Aide aux commerces culturels (disquaires, cinémas, librairie...)** : le règlement d'intervention est en cours de finalisation pour une adoption sur la prochaine CP. Confirmation de l'enveloppe de 1,5M€.

Impact de la crise sur la filière culturelle

ACCOMPAGNEMENT ESS #COVID 19 · FOCUS

MESURES D'URGENCES (suite)

- **Aide sur l'investissement / Adaptation aux mesures sanitaires** concerne l'achat d'équipements ou travaux, accessibles aux lieux de création ou diffusion, y compris studios et enseignement artistique. Ce sera une aide forfaitaire, avec possibilité de rétroactivité à confirmer. Adoption du règlement d'intervention en CP de juillet, pas encore de dossier disponible, les 1^{ères} aides devraient être validées en novembre.
- **Le versement à 100 % des soldes de subvention** a été réaffirmé par V. Pécresse mais il se fera au cas par cas des dossiers, pas de dispositif administratif spécifique à ce stade. Concerne toutes les subventions finançant des projets sur 2020 impactés par la crise Covid19 (PAC, festivals, EAC, aides ponctuelles...).
Versement d'une avance automatique de 70 % étendu pour toutes les subventions 2020. La clause du service fait est invoquée comme étant le frein principal, or le gouvernement a levé la clause de service fait.
- **Règlements administratifs et financiers et ses critères** : les dossiers ne sont pas du tout simplifiés. Le service culture n'a plus en gestion les dossiers administratifs. Les interlocuteurs sont difficiles à trouver et à contacter (mail ou téléphone). Le service comptabilité est en sous-traitance. Certains acteurs.trice.s sont découragés pour entamer les démarches. Les subventions sont versées avec des retards incompréhensibles.
- **L'aide exceptionnelle covid n'est finalement pas votée en CP mais les attributions font l'objet d'une décision de la présidence** (1^{ères} attributions en juillet). Les versements interviendront sans doute à la fin de l'été. *NB : la notion d'annulation est à étudier au cas par cas > un report peut engendrer des coûts et entrer donc dans le périmètre : ne pas hésiter à déposer une demande dans ce cas.*
- **Le contrat plan Etat-Région 2021-2025** : pas lancé mais véritable attente des acteurs du territoire pour permettre l'harmonisation des soutiens, faciliter la résolution des problèmes. Volonté de la Région d'y adjoindre un volet culturel dédié.

RESSOURCES



- **Centre d'assistance mutualisé**
- **Note de synthèse sur l'enquête flash** (juin 2020)
- **Panorama des mesures et sélection des ressources**
- **Plan de relance** pour la culture à hauteur de 2 milliards d'euros